



PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

ÉTAT-MAJOR INTERMINISTÉRIEL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD - (ÉMIZDS NORD)

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2014**



SOMMAIRE

1 - Le séminaire transfrontalier INTERREG-IV-APPORT (Aide à la Préparation des Plans Opérationnels des Risques Transfrontaliers)	5
1-1 La clôture du projet APPORT, véritable pierre angulaire de la coopération franco-belge en matière de sécurité civile. 1-1-1 La coopération transfrontalière en matière de sécurité civile	5
repose sur le dispositif légal suivant : 1-1-2 L'émergence d'une doctrine de planification d'urgence	5
multidisciplinaire et transfrontalière 1-1-3 Le bilan du projet APPORT : 1-1-4 Les partenaires du projet APPORT	6 6 8
1-2 Les perspectives de développement de la coopération transfrontalière en matière de sécurité civile	
protection de la population. 1-2-1 La constitution d'une « Commission de bon voisinage » 1-2-2 Le montage d'un nouveau projet de coopération transfrontalière dans le cadre du programme INTERR 2014-2020 France-Wallonie-Flandre	8 9 REG V 9
1-2-3 L'actualisation du cadre juridique de la coopération franco-belge en matière de coopération transfrontalié	ère 9
2 - L'Entraînement zonal NRBC-e et la création d'un centre zonal d'entraînement dans la zone Nord	11
2-1 Eléments de contexte Le contexte international	11 11
Le cadre d'intervention	12
2-2 L'entraînement zonal des 24 et 25 septembre 2015 2-3 L'EMIZ au cœur du dispositif interministériel pour assurer ces entraînements de type NRBC-e	13 14
3 - Le rôle de l'EMIZ en matière de pollution de l'air ambiant	17
3-1 La gestion de l'épisode de pollution de l'air ambiant de mars 2014 a été coordonnée par l'EMIZ 3-2 Une gestion du projet prenant en compte une multitude de points de vue et de sensibilités et qu induire un changement de comportement des citoyens	17 ii doit 17
3-3 La pollution de l'air, compétence partagée de l'Etat et de l'Union européenne nécessite une a concertée des acteurs Les projets actuels	action 18 18
4 - FOCUS : Les sapeurs-pompiers des cinq départements de la zone Nord ont de à Paris pour le 14 juillet	éfilé 21
Organisation générale LA VIE DE L'EMIZ : Arrivées/Départs :	21 22

2014 aura constitué pour la zone de défense Nord une année particulièrement riche en termes d'animation de réseaux des délégués ministériels de zone (11 réunions ; 33 sujets), d'opérateurs publics ou privés (15 rencontres), de préparation à la gestion de crise (84 réunions de planification ; 11 exercices zonaux).

De cette large activité, trois dossiers méritent que l'on y porte une attention particulière et seront donc logiquement développés ci-après.

Le séminaire transfrontalier « APPORT » organisé en juin 2014, a clôturé quatre années de partenariat avec la Wallonie, dans le domaine de la protection des populations, initié au titre du programme opérationnel INTERREG IV France Wallonie Vlanderen 2007-2013. Cette rencontre a eu lieu en présence du Préfet de zone et de six gouverneurs de provinces belges, flamandes et wallonnes. Elle a permis de réaffirmer l'intérêt tout particulier de ce partenariat qui devrait se poursuivre avec le programme INTERREG-V 2014-2020 dont le but est d'amplifier la coopération transfrontalière autour des enjeux transfrontaliers les plus à même de répondre à la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. L'axe prioritaire auquel sera rattaché le projet présenté par l'EMIZ est : « Protéger et valoriser l'environnement par une gestion intégrée des ressources transfrontalières ».

Le premier entraînement du centre zonal NRBC-e (CEZ-NRBC-e) s'est déroulé en septembre 2014 à l'École Nationale de Police, sous la présidence du Préfet de zone. Issu directement des directives du Livre blanc sur la Défense, ce premier entraînement a permis de faire travailler ensemble, dans le domaine complexe des risques technologiques, policiers, gendarmes, militaires, urgentistes de la santé, sapeurs-pompiers, responsables opérationnels de toute la zone Nord.

Deux nouveaux entraînements sont prévus en 2015 avec un thème particulier concernant l'Euro 2016.

La gestion zonale en matière de « pollution de l'air ambiant », déclinaison des directives européennes. Celle-ci vise à diminuer l'intensité des pics de pollution par des mesures prises en cohérence et en concertation avec les départements de la zone et nos voisins (Belgique, lle de France).

En 2015, la réflexion portera sur les mesures de restriction de la circulation sur la métropole lilloise.

Enfin, je tiens à saluer le bataillon des Sapeurs-Pompiers de la zone de défense Nord, formé de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels des cinq SDIS et de l'EMIZ coordonné par le colonel Gilles Grégoire, directeur du SDIS de l'Oise, qui a défilé sur les Champs Elysées à l'occasion du 14 juillet 2014, représentant l'ensemble des sapeurs-pompiers de France.

Didier MONTCHAMPpréfet délégué pour la défense et la sécurité

Le séminaire transfrontalier INTERREG-IV-APPORT

1 - Le séminaire transfrontalier INTERREG-IV-APPORT

(Aide à la Préparation des Plans Opérationnels des Risques Transfrontaliers)

1-1 La clôture du projet APPORT, véritable pierre angulaire de la coopération franco-belge en matière de sécurité civile.

Le projet européen INTERREG IV APPORT, dont l'EMIZ est partenaire depuis 2010, a constitué la pierre angulaire de la coopération transfrontalière en matière de sécurité civile, en zone Nord. Sa clôture par le séminaire du 10 juin 2014 est aussi l'occasion d'un nouvel « Élan pour la coopération franco-belge en matière de sécurité civile »

Organisé à Lille, au groupe ISA (Institut Supérieur d'Agronomie), cet événement a permis de réunir 150 participants français et belges pour partager le bilan de la démarche de coopération entamée sur l'organisation des moyens de secours et la planification d'urgence en cas d'accident ou catastrophe sur le territoire transfrontalier.

Des personnalités de premier plan concernées et impliquées par les questions transfrontalières en étaient partie prenante à l'instar du préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Dominique BUR, du préfet délégué pour la défense et la sécurité, Didier MONTCHAMP et du Gouverneur du Hainaut, Tommy LECLERCQ: le Gouverneur de Namur, Denis MATHEN, le Gouverneur de Bruxelles-Capitale Jean CLEMENT et le Gouverneur de Liège, Michel FORET. Les Gouverneurs de la Flandre occidentale et du Luxembourg, étaient représentés. Étaient également présents: M. Philippe SUINEN, Administrateur général Wallonie-Bruxelles International et Mme Annie TAULET, Députée provinciale du Hainaut.

Didier Montchamp, préfet délégué pour la défense et la sécurité, a salué à cette occasion « la forte implication de l'ensemble des partenaires, de part et d'autre de la frontière, au cours de ces 4 années qui se mesure aujourd'hui par le nouvel élan donné à la coopération transfrontalière. »

« La sécurité civile ne doit pas connaître de frontière administrative et notre préoccupation commune est de parfaire la coopération de nos services de secours », a t-il ajouté.

Tommy Leclercq, gouverneur de la province de Hainaut, a quant à lui rappelé que « le succès de cette initiative de coopération en matière de sécurité s'inscrit dans une logique historique de coopération entre nos deux régions et pays. Ce projet Apport constitue une avancée considérable en ouvrant les limites de nos territoires ».

1-1-1 La coopération transfrontalière en matière de sécurité civile repose sur le dispositif légal suivant :

- La convention bilatérale du 21 avril 1981 liant les deux États. Cette convention a été intégrée à la loi belge du 9 décembre 1983 et à la loi française du 23 décembre 1982. Elle encadre la coopération entre le Royaume de Belgique et la République française sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves;
- des arrangements particuliers (déclinaison de la convention) relatifs notamment à l'organisation en commun d'exercices de secours, signés en 1999 entre le préfet de la région N.P-d-C et les gouverneurs de la province de Hainaut et de la Flandre occidentale.

1-1-2 L'émergence d'une doctrine de planification d'urgence multidisciplinaire et transfrontalière

En matière de sécurité, on n'appartient pas à un pays, mais à un bassin de risques, c'est le délai d'intervention qui prime.

Officiellement lancé le 1er février 2010 par le gouverneur de la province de Hainaut et le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, le projet APPORT « mieux se connaître pour mieux se protéger » favorise l'émergence d'une planification d'urgence transfrontalière afin d'améliorer la sécurité des populations. Décliné autour de cinq axes de travail, il a d'ores et déjà abouti à la diffusion d'un recueil transfrontalier (Risques Technologiques Transfrontaliers : de la prévention à la gestion des accidents, novembre 2011) et à l'élaboration d'un prototype de cartographie commune des risques du bassin transfrontalier. Il est soutenu par le programme européen INTERREG IV A France-Wallonie-Vlaanderen.

La mise en œuvre de ce projet a été saluée, le 14 novembre 2012, par la remise du trophée « Projet Stratégique » décerné par le programme européen INTERREG IV A France – Wallonie – Vlaanderen à ses projets les plus emblématiques.



1-1-3 Le bilan du projet APPORT :

Le projet APPORT a été construit sur la base d'une méthodologie en cinq actions stratégiques permettant :

- Une meilleure connaissance des législations et réglementations française et belge en matière de sécurité civile, avec l'édition d'un recueil transfrontalier « Risques technologiques transfrontaliers : de la prévention à la gestion des accidents » : + de 1 500 exemplaires diffusés auprès des autorités, création du site Internet : http://www.interreg-apport.eu;
- Une évaluation des risques technologiques transfrontaliers, avec la réalisation d'un prototype de cartographie commune des risques ;
- La mise en concordance du volet transfrontalier dans les plans d'urgence, grâce à l'établissement d'un logigramme d'alerte et la conceptualisation d'un détachement de liaison et d'évaluation (DLE), binôme d'officiers de sapeurs-pompiers franco-belge, venant en appui du commandement sur le lieu d'accident :
- L'élaboration d'un recueil des formations à la gestion de situations d'urgence dispensées de part et d'autre de la frontière et d'un module de formation transfrontalière. Sont concernées : les formations pour les services d'incendie, les services médicaux et les forces de l'ordre, de même que celles à l'attention des autorités ;



• Une application opérationnelle, à travers l'organisation d'un exercice transfrontalier de grande ampleur à Mouscron le 28 février 2013. Cet exercice a engagé 350 participants issus des services d'incendie belges et français, des SMUR belges et du SAMU 59, des services de police belge et du Parquet du Procureur du Roi de Tournai, du Bureau de Sécurité provincial, des Centres 100 et 101 belges, des COZ et CODIS français, de l'EMIZ et des services du Gouverneur du Hainaut. Il a permis de concrétiser la mise en place du Détachement de Liaison et d'Evaluation (DLE), mais aussi l'activation des communications radio et des dispatchings belges et français, ainsi que la mobilisation et l'envoi rapides de renforts français vers la Belgique (pompiers SDIS 59 et SAMU français);





- Et enfin, la sensibilisation des autorités et de la population lors des deux séminaires transfrontaliers consacrés à la planification d'urgence transfrontalière :
 - le 30 novembre 2011, à Jurbise en Belgique,
 - le 2 juin 2014 à Lille, en France.

Le projet « APPORT » est à l'origine de solutions innovantes en matière de gestion des risques transfrontaliers. Il a permis d'initier une démarche qui pourrait être transposable à d'autres frontières européennes sur une problématique transversale et récurrente qu'est la sécurité des citoyens

1-1-4 Les partenaires du projet APPORT



L'état-major interministériel de zone Nord (EMIZ)

L'état-major interministériel de zone Nord assure, pour le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, une veille opérationnelle permanente en matière de sécurité civile. L'EMIZ est doté d'un centre opérationnel de zone (COZ), mobilisé 24 heures sur 24, qui recueille, contrôle et diffuse en permanence les informations liées à la situation des départements de la zone de défense Nord (Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme, Oise).



Les services du Gouverneur de Hainaut

Dans les provinces, les gouverneurs se voient confier des missions visant à assurer l'exécution et l'application de la réglementation fédérale. Il s'agit d'un ensemble de tâches variées, notamment dans les domaines suivants :

- Sécurité civile et plans d'urgence
- Sécurité policière et ordre public
- Tutelle administrative spécifique sur le fonctionnement de la police locale
- Législation sur les armes
- Services d'incendie
- Traitement des dossiers en matière de calamités.



La régie provinciale autonome (RPA) Hainaut Sécurité : Créée en 2003 à l'initiative de la province de Hainaut, la régie provinciale autonome (RPA) Hainaut Sécurité mène diverses activités complémentaires dans le domaine des métiers de la sécurité civile.

Tout d'abord, elle gère et développe, depuis plusieurs années déjà, le « Centre Multidisciplinaire d'Exercices Pratiques dédié aux Métiers de la Sécurité » de Lens dont l'organisation et la structure en font un projet unique en Wallonie.



Le SDIS du Nord s'est impliqué pleinement dans le projet en apportant une expérience opérationnelle et technique. Il a apporté son soutien logistique et ainsi largement contribué au bon déroulement de l'exercice transfrontalier qui s'est déroulé à Mouscron le 28 février 2013, grâce à l'apport de moyens techniques adéquats.

1-2 Les perspectives de développement de la coopération transfrontalière en matière de sécurité civile et de protection de la population.

Dans le prolongement du projet APPORT, l'année 2014 a également été marquée par la volonté de part et d'autre de la frontière de poursuivre cette dynamique de coopération, en témoigne, la présence des cinq provinces belges lors du séminaire du 10 juin .

Cette volonté a également marqué la réflexion menée au sein de l'atelier « sécurité-citoyen » mis en place dans le cadre du « processus d'actualisation des travaux du Groupe de travail parlementaire franco-belge » conduit au cours du second semestre 2014 sous l'impulsion du Préfet de Région.

La pérennisation du projet APPORT et l'approfondissement de la coopération transfrontalière en matière de sécurité civile sont ainsi envisagés autour de 3 axes :

1-2-1 La constitution d'une « Commission de bon voisinage »

La mise en place de cette structure permanente de coopération est apparue comme une des pistes à privilégier pour développer la coopération dans le cadre de l'atelier « Citoyen-sécurité ». Le but est d'institutionnaliser la coopération franco-belge dans le domaine de la sécurité civile, de mettre en place un cadre de coopération structuré pour initier et suivre des actions et des projets transfrontaliers.

La création d'une telle commission dédiée aux problématiques de protection de la population (sécurité civile au sens large) serait un outil judicieux d'échange d'informations et de pérennisation des efforts de coopération initiés et témoignerait de l'intérêt partagé des autorités d'agir au bénéfice de leurs administrés.

Une réflexion partenariale a été initiée en novembre 2014 pour poser le cadre de cette Commission. Elle doit être poursuivie en 2015.

1-2-2 Le montage d'un nouveau projet de coopération transfrontalière dans le cadre du programme INTERREG V 2014-2020 France-Wallonie-Flandre

Il s'agit d'une volonté partagée par les acteurs institutionnels (ZDS Nord, services des Gouverneurs du Hainaut et de la Flandre occidentale), en particulier de la Flandre occidentale qui n'a pas participé au projet APPORT.

L'ambition de ce nouveau projet européen serait de poursuivre la démarche APPORT en faveur d'un approfondissement de la connaissance mutuelle franco-belge et d'une meilleure assistance mutuelle qui soit opérationnelle en cas de crise ou d'accident mais aussi au quotidien.

Il s'agirait également à travers ce projet d'élargir la coopération à la Flandre occidentale Les partenaires identifiés sont a minima : la Préfecture de zone de défense et de sécurité Nord (EMIZ), le SDIS 59, les Gouverneurs du Hainaut et de la Flandre occidentale, la DREAL et l'ISSEP, ainsi que les zones de secours belges. Le projet pourrait en outre associer des représentants des pouvoirs locaux dans une volonté de les impliquer davantage dans cette dynamique de coopération.

Le montage de ce nouveau projet européen dans le cadre d'INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen est lancé depuis le début de l'année 2015 afin qu'il puisse être proposé lors du premier appel à proposition du programme prévu au premier semestre 2015.

1-2-3 L'actualisation du cadre juridique de la coopération franco-belge en matière de coopération transfrontalière

Cette question de l'actualisation du cadre juridique a été identifiée comme un enjeu important dans le développement de la coopération franco-belge en matière de sécurité civile. Elle a été à la fois posée par le projet APPORT et par l'atelier « sécurité-citoyen », piloté par l'EMIZ dans le cadre du processus d'actualisation des travaux de groupe parlementaire franco-belge

Il est en effet paru opportun d'actualiser le cadre juridique de la coopération pour l'adapter au contexte actuel et aux besoins des acteurs, notamment opérationnels. Toutefois, la réflexion menée sur le plan juridique a révélé la nécessité de sécuriser cette démarche et travailler également en premier au niveau bilatéral en faveur de l'aboutissement d'un nouvel accord-cadre franco-belge.

(2)

L'Entraînement zonal NRBC-e et la création d'un centre zonal d'entraînement dans la zone Nord



2 - L'Entraînement zonal NRBC-e et la création d'un centre zonal d'entraînement dans la zone Nord

2-1 Eléments de contexte

La situation dans la zone Nord : Depuis 2013, sous l'impulsion du préfet CHOQUET puis du préfet MONTCHAMP et avec le soutien et l'expertise technique du Centre National Civilo-Militaire de Formation et d'Entraînement – CNCMFE -NRBC-e.

L'EMIZ impulse et coordonne la mise en place d'un centre d'entraînement zonal NRBC-e (CEZ). Le pilotage du projet en a été confié au lieutenant des sapeurs-pompiers Philippe Gouéry.

Etant donné l'aspect pédagogique de ce CEZ, son implantation sur le site de la DIRF Nord de la police nationale s'est rapidement imposée. L'école nationale de police de Roubaix a donc accueilli le premier entraînement des 25 et 26 septembre 2014.

Un comité de pilotage a été constitué armé des représentants de tous les acteurs concernés : SDIS, EMIZ, ENP Roubaix, Police et Gendarmerie nationales, EMIAZD, ARSz, et tous les acteurs des services de santé (ESR : établissement de santé de référence, SAMU).

Objectifs : Face à la menace terroriste de nature NRBC-e, c'est la montée en puissance des capacités interministérielles d'intervention qui est recherchée. Les entraînements permettront en effet d'identifier les capacités opérationnelles de chaque service à traiter le risque NRBC-e et à travailler ensemble dans ce domaine. Ils permettront également d'assurer l'homogénéité de la doctrine pédagogique interministérielle contribuant ainsi à l'amélioration des capacités d'intervention face à un événement NRBC-e.

Afin de remplir sa mission auprès du DGSCGC, le Centre national (CNCMFE), service à compétence nationale qui définit la politique commune de formation et d'entraînement en la matière, veille à la mise en œuvre de procédures conjointes d'intervention et au suivi des entraînements interministériels. Dans le cadre de ce processus, ces entraînements sont déclinés au niveau zonal, niveau territorial pertinent pour la défense et la sécurité. C'est le préfet de zone qui en a confié la coordination à l'EMIZ Nord.

Le contexte international

Les événements NRBC-e sont rares dans le monde, et la France ne s'est trouvée confrontée à ce jour qu'à des accidents de type industriel. Pour autant, il est probable qu'un tel événement, surtout de nature terroriste, entraînerait une crise majeure. D'une manière générale, le manque de connaissance des phénomènes en jeu par les gestionnaires d'une crise est un facteur aggravant.

La création d'un enseignement qui leur est destiné s'inscrit donc pleinement dans une stratégie de préparation.

En outre, depuis quelques années, au risque NRBC-e, s'ajoute la notion de « menace NRBC-e » intimement liée à celle de menace terroriste qui est devenue une réalité. En effet, un certain nombre d'actes terroristes marquants a sensibilisé les pouvoirs publics sur la nécessité d'améliorer leur réactivité pour mieux protéger les populations :



Le risque NRBC-e : du risque à la menace

- 1. Les attentats chimiques au sarin survenus au Japon en juin 1994 dans la ville de Matsumoto et le 20 mars 1995 dans le métro de Tokyo, ont prouvé qu'une action terroriste mettant en œuvre des substances toxiques était possible;
- 2. Entre 1986 et septembre 2001, plusieurs indices relevés lors d'enquêtes sur des mouvements terroristes ont confirmé ce risque, en particulier dans la période 2000-2001;
- 3. Les attentats survenus aux Etats-Unis le 11 septembre 2001 ont marqué un tournant. Ils ont fait basculer le XXIe siècle dans une violence aveugle et ont montré que la stratégie des terroristes pouvait désormais chercher à faire de nombreuses victimes et de personnes impliquées;
- 4. En septembre-novembre 2001, les « enveloppes au charbon » (« anthrax ») ont constitué une première forme de terrorisme biologique, tandis que les investigations conduites par les services sur les réseaux en Europe confirmaient la nécessité d'une vigilance accrue;

Plus récemment, les attentats de Madrid en mars 2004 et de Londres en juillet 2005 ont mis en évidence l'existence de réseaux en Europe et confirmé la volonté des terroristes d'y faire de nombreuses victimes, la faisant entrer violemment dans l'hyper terrorisme multisite voire polymorphe. On ne sait jamais où, quand et comment va frapper le terrorisme.

La gravité de telles actions est principalement liée à l'extrême toxicité des produits, à leur mode de contamination insidieux et évolutif ainsi qu'à leur persistance, ce qui constitue un risque d'amplification du nombre de victimes dès lors que les premières actions sur le terrain seraient inappropriées.

Ces événements ont mis en évidence le potentiel meurtrier, mais également de désorganisation sociale, des actions terroristes utilisant des agents, produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-e).



Le cadre d'intervention

Le Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité Nationale de 2008 :

La version 2008 du livre blanc de la défense et de la sécurité nationale (LBDSN 2008) a fixé le cadre du développement d'une politique interministérielle d'entraînement relative au domaine NRBC. Il a réaffirmé la réalité du risque NRBC et a identifié ce dernier comme partie intégrante de la menace la plus contraignante. Il stipule ainsi la nécessité de « renforcer la protection de la population contre les menaces NRBCe ».

Il a fait émerger le concept de sécurité nationale, qui permet à la France de s'adapter aux évolutions. Cette approche renouvelle les schémas de pensée et initie de nombreuses réflexions portant notamment sur l'organisation de la réponse de l'État face à un événement comportant une dimension NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique).



Aussi, en réponse, outre la mise en place d'un comité stratégique dédié au domaine NRBC-e et chargé de la coordination au niveau gouvernemental, le LBDSN 2008 a prévu la création d'une structure interministérielle de formation et d'entraînement. Il précise : « Dans ce domaine encore plus que dans d'autres, les entraînements et les exercices communs seront développés, afin de mettre en situation sur le terrain, avec le plus grand réalisme possible, toutes les catégories d'acteurs de secours, de sécurité et de santé, et de roder les procédures d'intervention conjointe ».

L'objectif principal des deux circulaires est le sauvetage et la préservation des vies humaines. Depuis les attentats de 2001, l'État n'a de cesse de travailler à l'amélioration de la réponse opérationnelle.

Le Comité stratégique du SGDSN (Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale) et le centre national NRBC-e (CNCMFE) forment le socle du dispositif interministériel contre les risques et les menaces NRBC-e.

2-2 L'entraînement zonal des 24 et 25 septembre 2015

Une forte mobilisation des autorités...: Jean-François Cordet, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, accompagné de Didier Montchamp, préfet délégué pour la défense et la sécurité, ont assisté le jeudi 25 septembre, à l'école nationale de police de Roubaix dont le directeur est Philippe GOURVENNEC, au premier entraînement de la zone Nord dans le domaine NRBC-e (nucléaire, radiologique, biologique, chimique, explosif) impliquant des moyens (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, agence régionale de santé, centre hospitalier régional universitaire, défense, justice) des cinq départements de la zone de défense et de sécurité Nord (Aisne, Oise, Somme, Nord et Pas-de-Calais).

...Et des services de l'État : Au total, plus de 300 personnes ont participé à cet entraînement ayant pour objectif de développer des pratiques communes, une capacité à travailler ensemble ainsi que d'améliorer la coordination inter-services pour faire face aux menaces et aux risques NRBC-e.

Une pédagogie élaborée par le comité de pilotage et le comité pédagogique: ce sont quatre ateliers qui ont été mis en œuvre pour tester la chaîne de secours aux personnes et l'utilisation des moyens et équipements par les différents intervenants :

- la prise en charge des victimes à un point de rassemblement (PRV);
- la gestion d'un sas inter-services et la décontamination des véhicules intervenants;
- la gestion d'une scène d'infraction et la préservation des traces et indices;
- la présentation d'une unité mobile de décontamination.

Cette formation s'inscrit dans la politique d'exercices grandeur nature de la France dans les domaines de la défense civile et de la sécurité.





D'une durée de deux jours, les 24 et 25 septembre, elle a comporté une phase théorique et des ateliers de terrain permettant de mettre en œuvre des gestes professionnels spécifiques au domaine NRBC-e. Lors de la deuxième journée, les stagiaires ont mis en application les mécanismes étudiés la veille pendant la phase de démonstration.

Face aux risques (naturels, technologiques, sanitaires, troubles à l'ordre public) et menaces (terrorisme et malveillance) qui peuvent peser sur la population, l'État doit se préparer à mettre en œuvre les réponses adaptées pour protéger la population. Le ministère de l'Intérieur a la responsabilité de la préparation et de la gestion de toutes les crises intervenant sur le territoire national.

2-3 L'EMIZ au cœur du dispositif interministériel pour assurer ces entraînements de type NRBC-e

Le livre blanc sur la défense de 2008 a réaffirmé le rôle essentiel du ministère de l'intérieur dans la politique de sécurité nationale et dans la protection de la population face aux crises de toute nature. Les menaces nouvelles identifiées par le livre blanc ne concernent en effet plus exclusivement le domaine de compétence du ministère de la défense. C'est pourquoi la nouvelle stratégie de sécurité nationale s'appuie sur l'interministérialité, avec les EMIZ et le réseau DMZ au plan zonal.

Une coordination interministérielle des acteurs de l'intervention NRBC-e (Nucléaire et/ou Radiologique et/ou Biologique et/ou Chimique et/ou explosif) est devenue une nécessité absolue dans la gestion d'une crise de type accident technologique ou bien de type attentat.

L'EMIZ assure, au sein d'un comité de pilotage spécifiquement dédié, la coordination de la mise en place du centre d'entraînement zonal NRBC-e en étroite collaboration avec les référents zonaux ministériels.



- les services d'incendie et de secours,
- les services de déminage,
- les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile,
- les services de police et les forces de gendarmerie,
- les services de l'aide médicale urgente,
- les établissements de santé, et notamment les établissements de santé référents,
- les armées, dès lors qu'il semble vraisemblable que les moyens civils ne permettront pas à eux seuls de faire face à la situation, en prélude à une éventuelle réquisition,
- les opérateurs publics,
- les associations de sécurité civile habilitées.





Sur le terrain, les acteurs sont formés à travailler ensemble, en interministérialité, pour réaliser des actions parfois simples mais indispensables : savoir s'équiper d'une tenue, assurer sa protection respiratoire contre un toxique, établir et tenir un périmètre de sécurité, réaliser des protocoles communs opérationnels.

Ce premier entraînement zonal NRBC-e est un événement marquant pour la zone de défense et de sécurité Nord. Il est la traduction de la déclinaison, au niveau zonal, de la politique nationale d'entraînement NRBC-e et inaugure la mise en place du centre d'entraînement zonal (CEZ). Il fait partie intégrante de la préparation à l'organisation de l'Euro 2016.

Ainsi, un certain nombre de dispositions avaient été anticipées à l'occasion de l'organisation des jeux olympiques de Londres en 2012. De la même façon, l'EURO 2016 sera accueilli aux stades de Lens et de Lille-Villeuneuve d'Ascq et nécessitera une professionnalisation des agents chargés de son bon déroulement au niveau de la gestion des risques et des menaces de nature NRBC-E.

Par ailleurs, les spécificités territoriales de la zone NORD (tunnel sous la manche, grands stades, métropoles, PIV et OIV de premier plan, sites SEVESO, CNPE de Gravelines, etc.) obligent les services de l'Etat à développer un très haut niveau de vigilance et de préparation vis-à-vis du risque NRBC-e, pour assurer une grande efficacité de leur mission de protection des populations.

(3)

Le rôle de l'EMIZ en matière de pollution de l'air ambiant



3 - Le rôle de l'EMIZ en matière de pollution de l'air ambiant

3-1 La gestion de l'épisode de pollution de l'air ambiant de mars 2014 a été coordonnée par l'EMIZ

La gestion de ces épisodes de pollution de l'air ambiant s'inscrit dans la déclinaison zonale de la directive européenne « air » de 1999 qui fixe les plafonds d'émissions pour les principales sources de pollution générées par l'industrie, les transports, l'énergie et l'agriculture.

L'objectif recherché consiste en la diminution des pics de pollution par l'adoption de mesures cohérentes et concertées avec nos partenaires (zone lle-de-France et Belgique).

Début mars 2014, la zone Nord, comme d'autres en France, a été touchée par un épisode de pollution de l'air ambiant qui a perduré quelques jours. Un arrêté interministériel, du 26 mars 2014, est venu préciser les rôles respectifs des principaux acteurs, les seuils d'alerte et listé les mesures susceptibles d'être adoptées. La grande nouveauté de ce dispositif consiste, au-delà des simples constats, à mettre en œuvre des mesures dès lors que les niveaux de pollution susceptibles d'être atteints sont prévisibles, grâce à des outils de modélisation.

Par ailleurs, la lutte contre les épisodes de pollutions de l'air ambiant se traduit par des mesures d'urgence :

- Les mesures à moyen terme sont mises en œuvre sous l'autorité du préfet de département et la coordination du préfet de région ;
- Les mesures exceptionnelles le sont sous l'autorité du préfet de département et l'animation du préfet de zone en application de l'arrêté du 26 mars 2014 : c'est à ce titre que l'Etat-Major Interministériel de Zone et les Délégués Ministériels de Zone interviennent dans ce dossier.

Outre l'arrêté pris en mars 2014 visé ci-dessus, l'instruction interministérielle du 24 septembre 2014 a précisé la matière (ou la manière) en développant la notion de document-cadre, outil qui a pour vocation de faciliter la coordination zonale.

Un comité de pilotage a été constitué par monsieur le préfet délégué à la défense et à la sécurité dès le mois de mai 2014. Les services de la DREAL assistés de la DRAAF et de l'ARSz ont été la cheville ouvrière de l'important travail de concertation et de rédaction qui a associé, entre autres, les forces de police, les préfectures, des associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA).

Les projets de document-cadre et des différents arrêtés préfectoraux seront soumis à l'approbation du COPIL du 9 avril 2015.

3-2 Une gestion du projet prenant en compte une multitude de points de vue et de sensibilités et qui doit induire un changement de comportement des citoyens

L'air et l'eau sont des éléments qui, s'ils sont « gratuits », sont essentiels à la vie. L'accès à un air sain constitue donc à la fois un droit fondamental et un véritable enjeu de santé publique. Or l'air, comme l'eau, peut être pollué par les activités humaines.



Le suivi et l'amélioration de la qualité de l'air ambiant se font à deux niveaux distincts mais qui doivent rester en cohérence . Tout d'abord, une approche dans la durée qui vise à protéger l'air ambiant et l'atmosphère, avec des mesures telles que le développement des véhicules électriques dans le parc automobile, dont l'objectif est la diminution des niveaux moyens de pollution.

La communication revêt, plus encore que dans toute autre crise, une importance essentielle : il s'agit , à l'occasion des épisodes de pollution, d'obtenir de nos concitoyens une prise en compte des aspects environnementaux et un changement de comportement.

Les mesures qui sont appliquées doivent donc être emblématiques, pédagogiques, mais aussi adaptées à la situation tout en générant un impact sur la vie quotidienne et l'activité économique aussi réduit que possible.

La gestion des épisodes de pollution de l'air ambiant se situe entre préservation de l'environnement, de la santé, des libertés individuelles et de la compétitivité économique. Les mesures proposées ont un dénominateur commun : elles doivent induire un changement de comportement de nos concitoyens.

3-3 La pollution de l'air, compétence partagée de l'Etat et de l'Union européenne nécessite une action concertée des acteurs

L'environnement est une politique publique dont la compétence est partagée entre l'Union Européenne et les Etats membres. A ce titre, l'Europe qui offre la taille critique nécessaire à la mise en œuvre de politiques visant notamment à protéger la santé publique, met tout en œuvre pour associer les Etats en amont de l'élaboration des normes plutôt que de les contraindre à respecter le niveau d'exigence réglementaire de l'Union.

Les États membres qui souscrivent au traité sur l'Union européenne (TUE) doivent notamment viser «un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement» (article 3, paragraphe 3, du traité).

Ce sont les États membres qui sont responsables de la mise en oeuvre de la législation européenne sur l'environnement. La Commission européenne peut donc saisir la Cour de justice de l'Union européenne à l'encontre de ceux qui ne l'appliquent pas correctement. Les pays en état d'infraction doivent trouver des solutions et peuvent être condamnés à des amendes s'ils continuent à transgresser les règles de l'UE.

Pour autant, les actions en justice ne constituent qu'un ultime recours. Le renforcement des capacités et l'octroi d'aides financières, ainsi qu'une meilleure connaissance de l'état de l'environnement et l'obtention d'informations sur la façon dont les États membres s'acquittent réellement de leurs obligations, font partie des moyens incitatifs utilisés par la commission européenne. La Commission a par ailleurs recommandé que chaque pays établisse un organe de recours indépendant (médiateur, par exemple) pour traiter des plaintes des citoyens liées à l'environnement.

Les projets actuels

Un projet sur la qualité de l'air était à l'étude en 2013. Il s'agissait d'un projet de révision de la directive air de 1999, fixant les plafonds nationaux d'émissions pour les principales sources de pollution générées par l'industrie, les transports, l'énergie et l'agriculture.

Présenté en décembre 2013, ce texte prévoyait des plafonds plus stricts et étendait la liste des polluants concernés, aux particules fines PM2,5 notamment – d'un diamètre inférieur à 2,5 microns particulièrement dangereuses pour la santé. A l'époque, ce durcissement des mesures antipollution



était justifié par Bruxelles par une volonté d'en réduire l'impact sanitaire et d'éviter 58 000 décès prématurés (au sein de l'UE).

« Une politique de l'air progressivement plus contraignante et une économie circulaire efficace sont fondamentales pour faire progresser l'Union vers une économie à faible teneur en carbone et économe en ressources et pour préserver les citoyens européens des risques sanitaires liés à l'environnement, soulignent ces ministres. Les bénéfices de ces deux paquets législatifs dépassent de loin la sphère environnementale. Ils sont aussi des éléments clés de la mise en œuvre de la stratégie de croissance et d'emploi de l'Union pour les dix prochaines années ; 180 000 nouveaux emplois pourraient être générés par les mesures en faveur de l'économie circulaire. »

La Commission européenne a annoncé fin 2014 son intention de différer ses projets en matière environnementale. Elle justifie l'allégement de son programme de travail par sa volonté de se concentrer sur les priorités que sont l'emploi, la croissance et l'investissement, de cesser de s'immiscer dans les problématiques de ressort national et d'« imposer de la paperasserie inutile ou des fardeaux réglementaires ». Elle estime en outre qu'« aucun accord n'est envisageable » dans un avenir proche, entre le Conseil et le Parlement sur l'air et l'économie circulaire. Toutefois, Bruxelles a proposé de réécrire ces deux projets législatifs.

Pour la zone Nord, notre expérience en matière de coopération transfrontalière incite à coordonner les actions de lutte contre les pollutions de l'air avec nos voisins belges. En 2015, des rencontres sont d'ailleurs envisagées entre autorités françaises et belges sur ce dossier et sur la mise en œuvre de la circulation alternée.

FOCUS:
Les sapeurs-pompiers
des cinq départements
de la zone Nord ont
défilé à Paris

pour le 14 juillet



4 - FOCUS*: Les sapeurs-pompiers des cinq départements de la zone Nord ont défilé à Paris pour le 14 juillet

* Nous exprimons nos vifs remerciements au SDIS de l'Oise pour nous avoir communiqué ses éléments de bilan sur cet évènement

Le détachement de sapeurs-pompiers territoriaux au défilé du 14 juillet 2014 à Paris était constitué par les services départementaux d'incendie et de secours de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme. Ce détachement a pris l'appellation de « Bataillon des sapeurs-pompiers de France – Zone de défense et de sécurité Nord ». Il s'agissait de la septième participation des sapeurs-pompiers au défilé militaire du 14 juillet.

Le commandement en a été confié au colonel Gilles GREGOIRE, directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Oise, chef de bataillon (arrêté du Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Nord en date du 19 mars 2014).

Le service départemental d'incendie et de secours de l'Oise a été désigné comme SDIS support, en tant que maître d'œuvre de l'opération. Il a piloté et organisé, en liaison avec l'État-major interministériel de la Zone Nord(EMIZ), maître d'ouvrage de l'événement, les sélections zonales, l'acquisition des effets d'habillement spécifiques pour ce défilé, le soutien logistique, la communication ainsi que le déplacement lors de la semaine de répétitions nationales, pour l'ensemble des cinq services départementaux d'incendie et de secours.

Les services départementaux d'incendie et de secours de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme ont eu à rembourser à celui de l'Oise les frais mutualisés des cinq services au prorata des effectifs engagés. Des conventions ont été conclues entre le service départemental d'incendie et de secours de l'Oise et chaque établissement public homologue concerné pour en fixer les modalités.

Le bataillon était composé de 98 défilants, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires issus des cinq départements de la zone Nord. Le format et la configuration du bataillon sont ceux définis par le Ministère de l'Intérieur et soumis au Gouverneur Militaire de Paris.

Organisation générale

Des points d'étape ont été réalisés afin de valider les grandes orientations de la préparation.

Cinq entraînements zonaux ont été organisés jusqu'au 5 juillet. Le deuxième entraînement (sélection zonale du 24 mai 2014) a abouti à la configuration définitive du format du bataillon.

Ce bataillon, ainsi constitué, était représentatif des composantes de la profession, compte tenu des candidatures présentées et des aptitudes des candidats à l'exercice de l'ordre serré:

Les entraînements zonaux se sont tenus sur le site de la base de défense BA 110 de Creil, selon des modalités d'accès, de mise à disposition des installations et de restauration, définies par une convention établie entre le SDIS 60 et la base de défense de Creil.

Ces sélections et ces entraînements ont associé des experts militaires de l'EMIAZD et de la DMD de l'Oise. Les conditions d'entraînement se sont conformées aux prescriptions des instances militaires et étaient parfaitement adaptées aux besoins (distance, marquage au sol, musique, etc.).

Le bataillon a été intégré au dispositif de répétitions centralisées, du 08 au 13 juillet 2014, à SATORY (78). Ces répétitions ont associé toutes les troupes à pied, et les entraînements ont été placés sous l'autorité du Général adjoint du Gouverneur militaire de Paris.



Deux entraînements ont eu lieu en conditions réelles sur les Champs-Élysées, de 05h00 à 07h00. Une répétition générale a été programmée le 12 juillet.

L'insigne de poitrine a été remis par le Directeur général de la sécurité civile lors d'une cérémonie à la DGSCGC.

Plusieurs actions de communication ont jalonné la création du bataillon : réalisation de deux communiqués de presse, création d'un site de partage « SharePoint ».

Une journée presse a réuni une quinzaine de médias régionaux le samedi 21 juin sur la BA 110 de Creil, à l'occasion du 3ème entraînement zonal.

Une participation à un concours photographique organisé par le Gouverneur militaire de Paris, a été également organisée.

LA VIE DE L'EMIZ : Arrivées/Départs :

Division anticipation des crises et planification :

Le colonel Yves GAVEL, ingénieur agronome, ex-directeur départemental adjoint au SDIS de la Somme, rejoint l'EMIZ en tant que chargé de mission, responsable principalement des dossiers : Polmar/Terre, submersions marines, secours maritime, inondations, rétablissement des réseaux, coopération civilo-militaire, coordination zonale de Vigipirate.

Mission sécurité économique :

M. Charles DUCORNEZ succède à Madame Adeline LEVARDOIS, Inspectrice des douanes, en poste à la mission sécurité économique de I »'EMIZ de décembre 2011 à janvier 2014 M. DUCORNEZ a rejoint l'EMIZ le 12 mai 2014. Inspecteur des douanes, il était Adjoint de la brigade de surveillance interne des douanes de Metz. Il s'occupera, en tant que chargé de mission sécurité économique (sous la tutelle du HFDS de Bercy) principalement des dossiers SAIV.

Philippe COULON, commandant de police échelon fonctionnel, succède à Didier Wibaux, en tant que réserviste sur le poste de chargé d'études SAIV de la Mission sécurité économique de l'EMIZ

COZ :

Le caporal-chef Matthieu BURGEAT a quitté l'EMIZ pour rejoindre le SDIS 59 et le caporal-chef David BOULOGNE qui était en poste à l'Unité Intervention et Instruction de la sécurité civile à Nogent-le-Rotrou (UIISC n°1) a intégré l'EMIZ.

Cabinet :

L'ingénieur SIC réserviste Max LEPLAT, a effectué une série de vacations durant l'année 2014 dans le domaine de la GED (gestion électronique documentaire).





PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

ÉTAT-MAJOR INTERMINISTÉRIEL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD - (ÉMIZDS NORD)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 - Edition juillet 2015

Directeur de publication : Colonel Philippe BIZET chef d'état-major, ÉMIZDS NORD Rédacteur : Catherine LAMOTHE, ÉMIZDS NORD Conception et réalisation graphiques : Thierry DELEU, Préfecture du Nord - SIDSIC du Nord / BEP